

Aux services cantonaux du cadastre

Wabern, le 8 décembre 2005

Circulaire n° 2005/ 03
Directives pour la détermination des points fixes de la
mensuration officielle

Mesdames et Messieurs,

Nous nous faisons un plaisir de vous remettre ci-joint un exemplaire des directives pour la détermination des points fixes de la mensuration officielle. L'achèvement de ce document a demandé un peu plus de temps que prévu car nous avons tenu à examiner avec soin les nombreuses et très précieuses informations communiquées lors de la consultation et, dans la mesure du possible, les avons intégrées dans les directives.

Nous avons mis ce document en ligne sur notre plate-forme Internet www.cadastre.ch → Bases légales → Directives. Il est possible de se procurer des exemplaires imprimés supplémentaires en s'adressant par courriel à notre secrétariat infovd@swisstopo.ch, sans oublier d'indiquer le nombre et la langue (français et allemand) des exemplaires désirés.

Veuillez, Mesdames et Messieurs, recevoir nos salutations les meilleures.

Office fédéral de topographie

Fridolin Wicki
Responsable de la Direction fédérale
des mensurations cadastrales

Dieter Schneider
Responsable de la géodésie

Annexe : mentionnée